

Province de Québec
Municipalité de Saint-Godefroi

**AVIS PUBLIC
D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 277-2023
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 202
« RÈGLEMENT DE ZONAGE » DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GODEFROI**

À TOUTES LES PERSONNES HABILES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 277-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GODEFROI

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée :

QUE le Conseil municipal, à la suite de l'adoption, par la résolution numéro 2023-148 à la séance du 2 octobre 2023, du projet de Règlement numéro 277-2023 modifiant le Règlement de zonage de la municipalité de Saint-Godefroi (Règlement numéro 202), tiendra une assemblée publique de consultation le 24 octobre 2023 à compter de 18h 30, à la salle Eugène Anglehart (109C route 132 ce, en conformité de la Loi ;

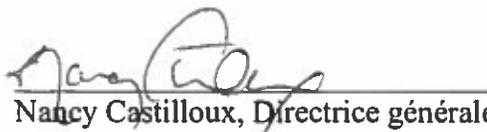
QUE ce projet de règlement a pour objet et conséquence d'abroger toutes les dispositions relatives à l'abattage d'arbres en milieu forestier privé ce, en conformité avec le Schéma d'aménagement et de développement durable révisé de la MRC de Bonaventure ;

QU'IL sera possible d'en faire la consultation au bureau de la municipalité de Saint-Godefroi aux heures ordinaires de bureau, sur le site web de la municipalité de Saint-Godefroi à l'adresse suivante <https://municipalitestgodefroi.com>. Vous pouvez envoyer vos commentaires par courrier électronique à l'adresse courriel suivante dg@municipalitestgodefroi.com ou par courrier à la municipalité à l'adresse postale suivante 83 route 132 Saint-Godefroi C.P 157 G0C 3C0.

QU'au cours de cette assemblée publique l'inspecteur municipal M. Jean Molloy, expliquera le projet de Règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet et aura lieu le 24 octobre, à compter de 18h30, à la salle Eugène Anglehart (109C route 132 Saint-Godefroi;

QUE ce projet de règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire ;

Donné à Saint-Godefroi, ce 10 octobre 2023.


Nancy Castilloux, Directrice générale par intérim